





— Rapport  
d'activité

2019 —



# Sommaire

 <b>Le mot du comité</b>	<b>2</b>
 <b>La revue de l'année</b>	<b>4</b>
 <b>2019 sous la loupe</b>	<b>8</b>
<b>Priorité au positionnement fédératif</b>	<b>9</b>
<b>Fédérer</b>	<b>10</b>
<b>Représenter</b>	<b>13</b>
<b>Accompagner</b>	<b>16</b>
<b>Assurer</b>	<b>18</b>
 <b>Rapports financiers</b>	<b>20</b>
 <b>Enjeux, temps forts et perspectives</b>	<b>24</b>
 <b>Secrétariat permanent</b>	<b>26</b>

## Le mot du comité

Chères et chers membres

A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous sommes en pleine crise du Coronavirus. Reclu·e·s chez nous, apeuré·e·s, révolté·e·s... et tou·te·s en manque cruel de lien. Ce lien social pour lequel nous nous sommes engagé·e·s dans la vie associative.

«  
plus que jamais  
travailler sur le lien social...»

Pas facile, dans ces conditions, de se retourner sur une année 2019 certes très fertile, mais qui, vue avec notre regard de maintenant, semble être un long fleuve tranquille.

Pourtant, elle a été particulièrement riche et contrastée pour la FCLR. Nous avons redoublé d'activités pour porter le projet associatif, et pour faire progresser notre organisation. Nous avons investi dans une étude-action qui a dégagé plusieurs pistes intéressantes. Le comité et l'équipe du secrétariat permanent se sont réunis pour travailler sur l'avenir, lors d'une « Journée au vert ». Plusieurs commissions et groupes de travail ont planché sur des sujets spécifiques. Nous avons commandé un avis de droit pour faire valoir la notion d'employeur de terrain. Nous avons participé à la négociation pour la révision de la Convention collective de travail (CCT). Nous nous sommes rassemblé·e·s à l'occasion de trois assemblées générales, au cours desquelles nous avons pris des décisions importantes.

Et bien d'autres choses encore.

Mais force est de constater que ce déploiement d'activités - cet activisme, même - peine à porter des fruits visibles. Nous avons beaucoup de difficultés à concrétiser les visions et les projets que nous dégagons lors de nos séances de travail. Tout simplement par manque de moyens. Nous avons dû faire le tri parmi les pistes de l'étude-action en nous auto-censurant en fonction de nos possibilités. Idem pour les idées qui ont émergé lors de notre « Journée au vert ». Nous avançons très lentement dans l'indispensable travail qui consiste à faire progresser la notion « d'employeur de terrain » dans l'esprit de nos partenaires au sein de la FASE. Et surtout, nous ne parvenons pas à entretenir les liens avec tous nos membres, tant nos trois coordinatrice et coordinateurs sont constamment happé·e·s par des urgences, voire des situations de crise.

Devant ce constat, une évidence nous est apparue : le besoin d'engager une quatrième personne pour renforcer notre équipe de coordination.

Reste la signature, après plus de dix ans d'effort, de la nouvelle CCT. Pour satisfaisante qu'elle puisse être dans son ensemble, il demeure des points qui peuvent sembler être « des détails », au vu de l'ensemble de la Convention, mais qui sont néanmoins

...et peut-être  
le réinventer... »

essentiels à nos yeux de faïtière des associations. Ainsi, le Conseil de fondation de la FASE s'est engagé à nommer un groupe de travail qui doit encore clarifier le rôle des coordinatrices

et coordinateurs région FASe, ainsi que l'articulation entre employeur juridique et employeur associatif. Il sera donc primordial pour nous de participer à ces discussions, centrales pour l'avenir des comités, et leur rôle dans l'animation.

Ce rôle sera déterminant au cours des mois et des années à venir, dans des communes et des quartiers où l'Animation socioculturelle devra plus que jamais travailler sur le lien social, et peut-être le réinventer, tant la crise que nous traversons risque de marquer les esprits, et bouleverser les comportements sociaux.



Le comité de la FCLR.  
Du centre vers l'extérieur :  
Richard Noli, Sonja Hanachi, Didier Roulet,  
Gilles-Olivier Bron, Pascal Thurnherr, Kete Flück,  
Jean-Marc Goy, Dominique Blanc et Anna Conti.

## La revue de l'année

Après une année 2018 sous le signe de la transition, **2019** a été marquée par une volonté de renforcer notre présence et de réaffirmer la valeur ajoutée associative, y compris dans le cadre de la politique du nouveau Département cantonal de la cohésion sociale.

À ce titre, l'investissement du comité de la fédération, de ses organes et de son personnel a connu un regain d'activité (cf. p. 7).

De plus, la FCLR a mandaté Laure Bonnevie et Peter Hilaire pour conduire entre mars et octobre 2019 une **étude-action**<sup>1</sup> auprès des comités et des professionnel-le-s. Leurs conclusions (cf. p. 12) nous permettent d'afficher une confiance renouvelée dans le modèle genevois d'animation socioculturelle dont les centres sont « gérés et animés » conjointement par les associations et les professionnel-le-s. Par ailleurs, le très bon accueil qui leur a été fait et le nombre de personnes ayant participé au sondage en ligne dans le cadre de l'étude indiquent que l'engagement



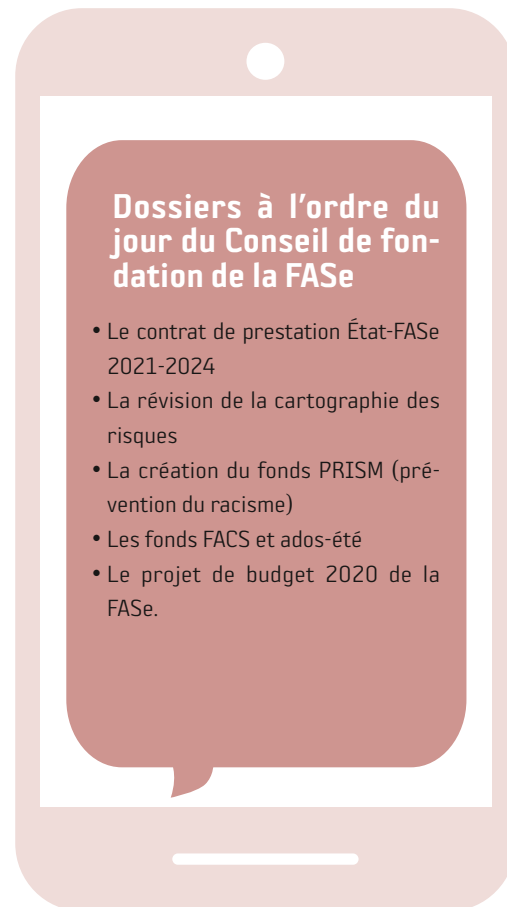
et l'enthousiasme restent au rendez-vous dans les centres. Les résultats de cette enquête ont été présentés à l'assemblée générale de l'automne et l'édition de décembre de notre Lettre d'information a mis en exergue des morceaux choisis. Le rapport a ensuite été transmis au Conseil de fondation de la FASE.

Dans le cadre du **Conseil de fondation de la FASE**, les cinq délégué·e·s de la FCLR ont transmis leurs recommandations et contributions sur les grands dossiers à l'ordre du jour de l'année.

Au cours de cette année, la fédération a aussi dû se montrer proactive pour soutenir en continu l'activité de ses délégué·e·s sur deux **grands dossiers partenariaux** :

- Les négociations pour la révision de la Convention collective de travail qui a abouti en toute fin d'année
- La définition du projet institutionnel de la FASE à l'ouvrage depuis 2017.

En parallèle, la question centrale de l'articulation des **prérogatives d'employeur** entre la FASE et les associations a demandé une forte mobilisation pendant l'été et la consultation de notre juriste. La question doit encore être étayée. C'est pourquoi un groupe de travail partenarial lui sera exclusivement consacré en 2020.



### Dossiers à l'ordre du jour du Conseil de fondation de la FASE

- Le contrat de prestation État-FASe 2021-2024
- La révision de la cartographie des risques
- La création du fonds PRISM (prévention du racisme)
- Les fonds FACS et ados-été
- Le projet de budget 2020 de la FASE.

1. Bonnevie Laure et Hilaire Peter, « Etude-action sur l'apport de l'engagement associatif dans les centres : État des lieux et pistes d'action pour la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) et ses membres », rapport final octobre 2019.



## La revue de l'année

Du côté de la fédération, la commission communication s'est attelée au projet de refonte du **site internet de la FCLR**. Elle s'est notamment employée à définir le projet et à examiner les propositions de mandataires. Parmi les nouveautés, le site sera « réactif », donc lisible quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, smartphone). Actualisé, il contiendra une carte interactive donnant accès aux informations complètes des centres (coordonnées, lien vers le site internet, photos).

En termes de visibilité, mentionnons également la communication remarquable de la délégation de la FCLR à la rencontre du **Réseau international de l'animation (RIA)** qui a eu lieu au mois de novembre en Suisse romande. Cette communication était en effet remarquable car elle était la première à mettre en avant la contribution bénévole (cf. p. 15). Du côté de la **formation**, le programme établi par la fédération en 2018 a encore été enrichi en 2019 (cf. p. 16-17).

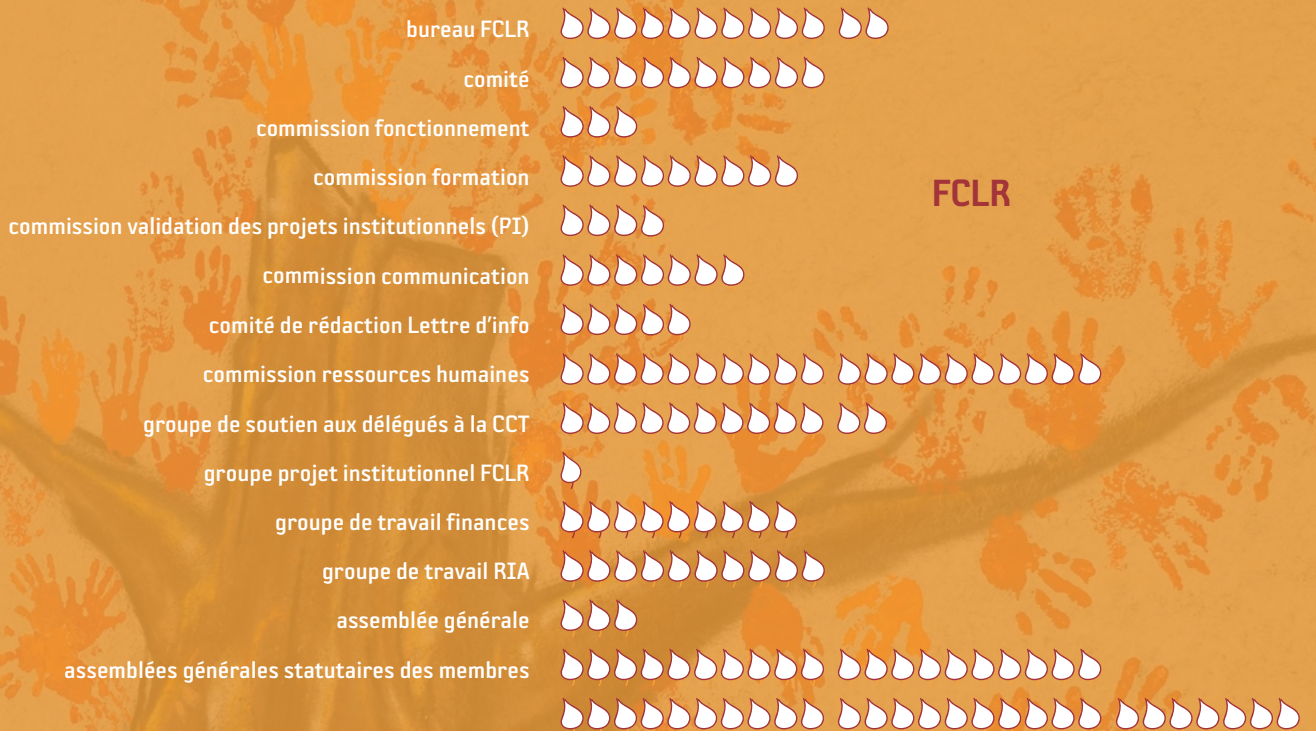
Enfin, l'actualisation du **projet institutionnel** de la FCLR a aussi été initiée avec l'organisation d'une journée au vert au printemps puis la mise sur pied d'un « groupe-porteur » à l'automne (cf. p. 10-11).



[retour au sommaire](#) 







**FCLR**

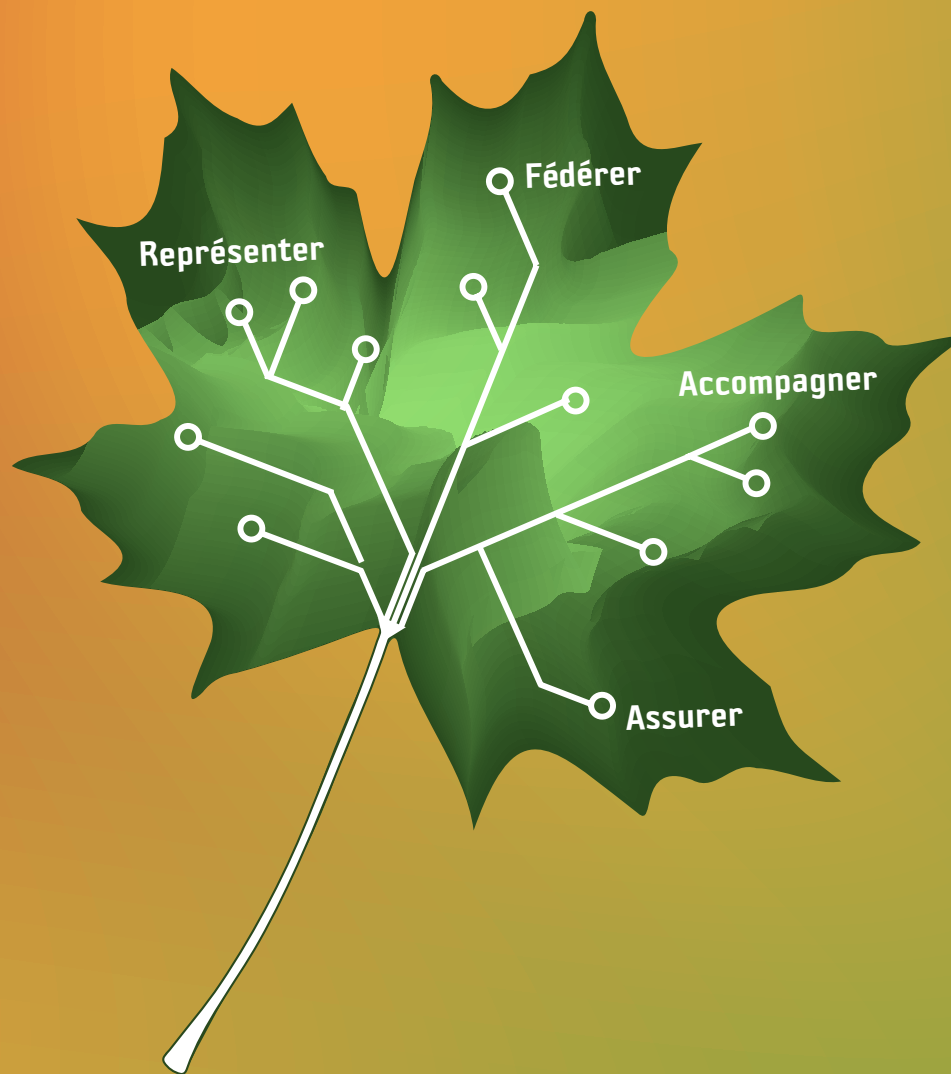
## La vie fédérative en chiffres

### nombre de séances selon les thèmes et les groupes

**Partenariat FASe**



# 2019 sous la loupe



## Priorité au positionnement fédératif

Depuis 2017, le comité de la FCLR présente dans chacun de ses rapports d'activité un dossier construit autour de thèmes qui ont caractérisé les douze mois écoulés. En 2017, il exposait les efforts pour renforcer la proximité entre la « Fédé » et ses membres. Dans le rapport suivant, il présentait 2018 comme une année de transition suite au renouvellement du Conseil d'État. Un regard rétrospectif sur 2019 nous invite à mettre en avant notre **positionnement fédératif** et sa **consolidation**.

Le positionnement fédératif de la FCLR a en effet été confirmé par les résultats de l'étude-action menée en 2019 auprès des professionnel-le-s et des comités des associations membres. Si l'enquête révèle certaines faiblesses du système, elle démontre surtout les forces de l'organisation associative de l'animation

socioculturelle (ASC) du canton de Genève. Cela ne peut que donner plus de valeur aux positions que défend la FCLR partout où elle représente les intérêts de ses membres : Conseil de fondation de la FASE, groupe de négociation pour la révision de la Convention collective de travail, réunions pour la révision du projet institutionnel de la FASE et discussions sur le contrat de prestations État-FASe, par exemple.

L'étude-action a permis de justifier notre positionnement fédératif que d'autres actions contribuent à consolider. Ainsi le programme de formation, ou encore la révision du projet institutionnel de la FCLR, dont le but est de garantir la solidité des bases de notre activité. Enfin, la participation de la FCLR au colloque du Réseau international de l'animation qui prouve à la fois le sérieux et l'originalité du fonctionnement de l'ASC à Genève.



## Fédérer

### Journée au vert sur notre devenir institutionnel

L'application du principe de subsidiarité dans les lieux d'animation à gestion associative permet l'émergence d'une grande diversité de réponses aux besoins des populations. Ces différences, la pertinence qu'elles contiennent ainsi que leur inscription dans une communauté des valeurs issues d'une histoire commune font de la FCLR et ses 47 associations membres un réseau compact aux racines multiples et profondes. L'unité dans la diversité est l'une de nos principales forces.

Suite aux récents changements aux niveaux politique et institutionnel, la fédération a ressenti le besoin de se questionner sur le renforcement de sa vitalité. Le 9 mai 2019, elle a ainsi organisé une journée au vert pour initier une réflexion de fond sur son devenir et les adaptations que celui-ci lui demandera.

Au cours de cette journée, tou-te-s les membres du comité et du secrétariat permanent se sont interrogé-e-s sur l'ensemble des liens que la FCLR entretient. Ses liens internes entre les différents organes de la fédération, et entre le comité et les associations membres. Mais aussi les liens externes, avec ses partenaires historiques (Personnel, communes, État). Au cours de ce passage en revue, un accent particulier a été mis sur l'évolution idéale de ces liens.





**Favoriser la coordination et la collaboration entre les associations.**  
**Animer le réseau, créer des passerelles et mener des réflexions communes.**  
**Mutualiser les ressources et les compétences.**  
**Développer la communication.**



Réfléchir sur tout de ce qui nous lie aux autres était un exercice très pertinent car c'est justement de la densité et de la qualité de ces liens que dépend la consistance de la cohésion sociale genevoise, à l'échelle des quartiers, des communes mais aussi du canton.

En corollaire de ces analyses, un consensus s'est assez naturellement dégagé autour de l'intérêt de mettre à jour notre projet institutionnel fédératif.

Cette volonté a été discutée plus largement au sein de la FCLR lors de l'assemblée générale du 17 octobre 2019 et un « groupe porteur » a été constitué pour la concrétiser. Composé de

membres du comité de la fédération, de trois membres de comités des associations de centres et des trois coordinatrice et coordinateurs du secrétariat permanent, ce groupe a reçu un mandat précis : produire une vision et des stratégies communes pour les 5-10 ans à venir.

La toute première réunion du groupe porteur a eu lieu le 3 décembre 2019 et la richesse des échanges laisse présager un résultat à la fois enthousiasmant et fédérateur. Le processus se veut participatif et se déroulera tout au long du premier semestre de l'année 2020. Une première version du projet institutionnel sera présentée lors d'une assemblée générale.





## A l'écoute du terrain

L'étude-action mandatée par la FCLR pour recueillir et analyser les perceptions des bénévoles et des professionnel·le·s engagé·e·s sur le terrain a permis d'identifier des préoccupations communes et d'esquisser des voies à suivre.

Certaines concernent le fonctionnement au sein des centres tandis que d'autres relèvent du rôle de la FCLR dans le dispositif cantonal d'animation. Parmi les pistes on trouve, entre autres, une identification le plus en amont possible des dysfonctionnements au sein des centres, un

renforcement du soutien à apporter à travers par exemple la conception d'un parcours d'intégration des nouvelles et nouveaux membres de comité, et la tenue d'assises de l'animation socioculturelle. Une mise en place simultanée de ces pistes devrait assurer davantage de pertinence et d'efficacité à la fois sur le plan local et global.

- [Pour lire le rapport de l'étude-action](https://frama.link/etude-action)  
<https://frama.link/etude-action>



## Représenter

Cette année, la mission « représenter » de la FCLR s'est illustrée par le travail mené sur l'élaboration du contrat de prestations entre l'État de Genève et la FASE, et par notre participation au colloque du Réseau international de l'animation (RIA) (cf. focus p. 15).

Le projet de contrat de prestations État-FASe doit couvrir la période 2021-2024. Les enjeux sont multiples. Il s'agit d'une part d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la réalisation des objectifs stratégiques pour les quatre prochaines années.

Pour la fédération, il doit également permettre de renforcer la participation citoyenne et de favoriser les dynamiques porteuses de cohésion sociale dans les quartiers en mutation.

Dans ce cadre, le comité de la FCLR a étudié les objectifs stratégiques mis en consultation par le Bureau de la FASE auprès des partenaires :

- Mobiliser les compétences de la jeunesse
- Renforcer l'inclusion sociale
- Favoriser les dynamiques porteuses de cohésion sociale dans les quartiers en mutation
- Renforcer la participation et l'engagement citoyen
- Renforcer la considération interpersonnelle
- Participer activement à l'évolution des politiques publiques recouvrant les champs d'activités de la FASE.





Défendre les intérêts et la spécificité des associations.

Valoriser l'expertise collective et les savoir-faire du réseau.

Représenter les associations au Conseil de fondation de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) en qualité de partenaire.

Promouvoir la participation citoyenne et les valeurs associatives.



Lors de l'AG du 5 décembre 2019, les membres de la fédération ont avalisé les objectifs proposés et en ont complété les « modalités » avec les éléments suivants :

- La participation des habitant·e·s, actrices et acteurs de leur cadre de vie
- L'encouragement aux initiatives et projets permettant d'agir sur l'environnement au quotidien, via une implication collective.

Ces éléments ont été en partie intégrés dans la version soumise au vote du Conseil de fondation du 16 décembre 2019.

Le document amendé par les partenaires et accepté en Conseil de fondation, sera transmis aux représentant·e·s de l'État pour un vote final du Grand Conseil, courant 2020.







## Communication de la FCLR au 9<sup>e</sup> Colloque du Réseau international de l'animation (RIA)

Organisé tous les deux ans, le colloque du RIA a tenu sa 9<sup>e</sup> édition du 4 au 11 novembre 2019 en Suisse romande. Quelque 260 participant·e·s du monde entier se sont penché·e·s sur les « Défis et enjeux des Territoires pour l'animation socioculturelle ».

La FCLR participe régulièrement aux colloques du RIA. Cette année, elle a été beaucoup plus active. Elle a en effet proposé une communication intitulée « Le participatif : du local au global » valorisant la spécificité du dispositif genevois de l'animation socioculturelle, soit la contribution de citoyens et citoyennes bénévoles au côté des professionnel·le·s.

Pour l'illustrer, la communication s'est appuyée sur deux projets. Le premier « Spot sur les quartiers » avait pour objectif de favoriser le lien social et la circulation des habitant·e·s dans les quartiers et de rendre accessibles à tou·te·s des événements culturels. Le deuxième projet était la plateforme de débat « Discourse » mise en place par la FCLR pour maintenir le lien entre les membres des comités des 47 associations de centres, en organisant des débats autour de thèmes et de l'actualité du moment. Autre particularité : la communication a été rédigée à la fois par des bénévoles (Kete Flück, Sonja Hanachi, Isabelle Fringuet-Paturle et Anna Conti) et un professionnel (Guillermo Montano), et présentée à plusieurs voix devant un public traditionnellement de professionnel·le·s !

La délégation a participé à d'autres sessions durant lesquelles elle a mis en relief, non seulement la complémentarité des compétences dans l'ASC genevoise, mais aussi présenté des expériences intéressantes dans un contexte multiculturel comme Genève. Prochain rendez-vous du RIA en Guyane en 2021.

- [Pour lire la Communication de la FCLR au 9<sup>e</sup> RIA](https://frama.link/IXcolRIA-Com)  
<https://frama.link/IXcolRIA-Com>



- [Pour lire l'article dans la newsletter de décembre 2019](https://frama.link/ria2019)  
<https://frama.link/ria2019>



## Accompagner

### Une offre de formation au plus près des besoins

L'une des missions de la fédération est de préserver et de développer le sens de l'engagement des bénévoles des centres. Pour cela, une compréhension globale du fonctionnement du dispositif d'animation socioculturelle est nécessaire. C'est dans ce but que la FCLR met chaque année sur pied un programme de formation.

En 2019, elle a proposé un nouveau cours portant sur l'entretien et la rénovation des locaux des centres. Très appréciée, cette nouvelle formation complétait celles qui portent sur la gestion financière et l'accompagnement du personnel. Elle ne sera toutefois pas reconduite en 2020 faute de moyens.

Outre cette innovation, des efforts particuliers ont été investis dans l'évaluation des activités et l'identification des besoins. S'inscrivant dans une démarche qualité, un recueil plus systématique des retours des participant·e·s, des intervenant·e·s, des membres de la commission, du comité de la fédération, des collègues du secrétariat permanent et des partenaires les plus proches a été réalisé.



### Les professionnel·le·s de la FCLR : un relai auprès des comités des associations membres

La FCLR soutient aussi ses membres par la présence et l'accompagnement bienveillant de ses coordinatrice et coordinateurs sollicité·e·s notamment sur des questions RH, l'encadrement des jeunes animatrices et animateurs, ou encore la compréhension du cadre institutionnel.

En 2019, le secrétariat a traité des demandes dont la complexité croissante requiert une implication forte tant des professionnel·le·s que des bénévoles du comité de la FCLR.



Enrichir la compréhension  
du contexte de l'animation  
socioculturelle.

Développer la capacité d'agir  
des centres.

Partager les savoirs  
et les expériences.

Favoriser l'apprentissage entre pairs.



L'analyse des informations recueillies a permis à la commission formation d'élaborer un plan de travail pour 2020 qui s'adapte à l'évolution des besoins et intègre des innovations visant des résultats encore plus satisfaisants. Parmi les nouveautés envisagées : une formation transversale qui s'articule aux autres en abordant des compétences pouvant être utilisées dans différents contextes. Nous inaugurerons cette initiative avec un cours intitulé « L'art de négocier ».

- [Pour en savoir plus sur la démarche qualité de la commission formation](https://frama.link/fclr-formation)  
<https://frama.link/fclr-formation>



## Assurer

### Évaluation des tâches du personnel du secrétariat permanent de la FCLR et révision des cahiers des charges

L'accélération des négociations pour la révision de la Convention collective de travail (CCT) a donné au comité de la FCLR l'occasion de dresser un état des lieux du travail réalisé par le secrétariat permanent. En effet, les cahiers des charges annexés à la CCT de 2010 ne correspondaient plus à l'amplitude des tâches qu'il assumait. De fait, la nouvelle gouvernance de la FASE ainsi que le



**Consolider et valoriser.**

**Promouvoir la Charte cantonale et veiller à son respect.**

**Valider les projets institutionnels des associations.**

**Assurer la conformité des statuts des associations.**

**Veiller à l'égalité de traitement des associations.**



développement de la politique de proximité et de formation de la fédération ont considérablement augmenté le flux des informations à gérer et le nombre de dossiers à coordonner.

Concrètement, nos efforts pour renforcer le lien avec les associations, ainsi que le déploiement des commissions et groupes de travail internes couplés aux sollicitations au niveau du Conseil de fondation de la FASE ont intensifié d'autant la charge de travail.

Par ailleurs, le processus de validation des 47 projets institutionnels des associations de centres et la mise en œuvre d'une politique de formation et de communication ont permis un beau développement de la fédération. Mais c'est aussi une contribution citoyenne à la politique cantonale.

Enfin, la présence des coordinatrice et coordinateurs dans la mise en place et le suivi des conventions tripartites, et l'opérationnalisation des décisions fédératives ont requis l'adaptation des outils de gestion et de centralisation administrative.

C'est pourquoi le cahier des charges des secrétaires a évolué vers une fonction d'assistante administrative. C'est une reconnaissance de l'élargissement de leurs responsabilités en miroir de l'augmentation de l'activité fédérative et de coordination.



## Lettre d'information : la ligne éditoriale évolue

Après quatre années et 16 numéros, nous avons réalisé à l'automne 2019 un bilan de la Lettre d'information. Le taux de lecture progresse, et les articles et dossiers en ligne sur le site internet de la fédération continuent d'être consultés bien après leur diffusion.

Une nouvelle ligne éditoriale plus politique s'est imposée et les deux principales rubriques ont progressivement fait une plus large place aux témoignages des actrices et acteurs du terrain. La mise en perspective des sujets traités et le ton contribuent probablement à l'intérêt des lectrices et lecteurs.



- [Pour consulter tous les numéros de la Lettre d'information](http://www.fclr.ch/newsletters/)





# Rapports financiers

## Rapport du trésorier

L'exercice 2019 s'achève sur un déficit de **CHF 13'929,52**, soit un résultat meilleur que les prévisions (CHF -17'860.- budgétés et acceptés par l'AG). Au 31 décembre 2019, le bilan s'élevait à CHF 124'730,19. Les fonds propres au 1<sup>er</sup> janvier 2020 représentaient CHF 82'599,12 après absorption du déficit 2019.

## Commentaires sur le bilan

La « provision pour charges futures », constituée en 2015 pour financer en partie la mise en route du processus de validation des projets institutionnels (PI) des centres, a été reconduite en 2019 à hauteur de CHF 6'807,10.

Le poste « charges à payer » de CHF 23'324.- comprend essentiellement la réalisation du nouveau site internet, l'avis de droit, la Lettre d'information, la participation au RIA 2019, le raccordement IP et la facture de la FASe.

Le poste « charges estimées à payer » s'élève à CHF 12'000.-. Il inclut notamment des frais de production du rapport d'activité 2019 (CHF 10'000.-).

## Commentaires sur le compte d'exploitation

### Honoraires et prestations

Le total (CHF 63'946,28) comprend essentiellement :

- Affranchissements : CHF 1'007,80
- Téléphones fixes et internet : CHF 4'432,85
- Frais de repas, réception, réunions : CHF 1'094,65
- Frais de réalisation-impression\* : CHF 29'814,88
- Honoraires études et assistance (étude-action, avis de droit) : CHF 22'007,32
- Autres honoraires : CHF 5'588,78.

En 2015, le Conseil de fondation de la FASe a alloué la somme de CHF 35'000.- à la FCLR pour le financement partiel du travail de validation des PI des centres. Ce fonds est principalement destiné à payer des salaires. En 2019, il a été utilisé à hauteur de CHF 17'551.- (procès-verbaux externalisés et temps de travail supplémentaire). Réalimenté en 2018, il s'élevait à CHF -436,15 au 31.12.2019. La FCLR est en attente du bouclage des comptes 2019 de la FASe pour savoir s'il sera réalimenté (en principe une dernière fois, le processus de validation des PI se terminant en automne 2020).

*Dominique Blanc*

### \*Détail des frais de réalisation-impression :

Outre les dépenses liées au rapport d'activité 2018 (CHF 9'432,35), ce poste comprend :

- Programme de formation (CHF 1'497.-)
- Lettre d'information (4 éditions : CHF 12'407,04).



# Rapport des vérificateurs

## RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES POUR L'EXERCICE 2019

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 28 mai 2019, les soussignés ont procédé, en date du 25 février 2020, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2019.

Les comptes, les pièces justificatives et le compte courant PostFinance nous ont été présentés et commentés par Monsieur Dominique Blanc, trésorier et Monsieur Richard Gozo, Comptable.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

Nous pouvons déclarer que la comptabilité est parfaitement tenue et nous vous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2019 qui se soldent au 31 décembre 2019 par une perte de **CHF 13'929.52**

Nous tenons à remercier Mme Corinne Meier-Leuzinger, secrétaire, Monsieur Richard Gozo, Comptable et Monsieur Dominique Blanc, trésorier, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Vernier, le 25 février 2020

Les vérificateurs aux comptes

Veronika Barta

Jean-François Chal



## Bilan comptable

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en CHF)

ACTIF	31.12.2019	Ecart/2018	31.12.2018
Caisses	43,14	-99,06	142,20
CCP	111'633,30	-8'830,22	120'463,52
<b>DISPONIBLE</b>	<b>111'676,44</b>	<b>-8'929,28</b>	<b>120'605,72</b>
Débiteurs	2'495,95	2'081,20	414,75
Dépôt de garantie	10'467,80	1,05	10'466,75
<b>AVOIRS</b>	<b>12'963,75</b>	<b>2'082,25</b>	<b>10'881,50</b>
Charges payées d'avance	90,00	90,00	-
Produits à recevoir	-	-161,55	161,55
<b>ACTIFS TRANSITOIRES</b>	<b>90,00</b>	<b>-71,55</b>	<b>161,55</b>
Mobilier et infrastructures informatiques	-	-	-
Machines & matériel	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>124'730,19</b>	<b>-6'918,58</b>	<b>131'648,77</b>
PASSIF	31.12.2019	Ecart/2018	31.12.2018
Créanciers divers ou C/C Etude Sociale	-	-1'426,85	1'426,85
<b>CREANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-1'426,85</b>	<b>1'426,85</b>
Provision p/charges futures	6'807,10	-925,60	7'732,70
Fonds d'investissement mobilier	-	-	-
Fonds d'investissement machines & matériel	-	-	-
Fonds d'investissement matériel informatique	-	-	-
<b>PROVISIONS</b>	<b>6'807,10</b>	<b>-925,60</b>	<b>7'732,70</b>
Charges à payer	23'323,97	15'863,39	7'460,58
Charges estimées à payer	12'000,00	-6'500,00	18'500,00
<b>PASSIFS TRANSITOIRES</b>	<b>35'323,97</b>	<b>9'363,39</b>	<b>25'960,58</b>
Capital	86'167,52	-	86'167,52
Report résultats exercices précédents	10'361,12	762,77	9'598,35
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>96'528,64</b>	<b>762,77</b>	<b>95'765,87</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>138'659,71</b>	<b>7'773,71</b>	<b>130'886,00</b>
<b>BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019</b>	<b>-13'929,52</b>	<b>-14'692,29</b>	<b>762,77</b>
<b>TOTAL BILAN</b>	<b>124'730,19</b>	<b>-6'918,58</b>	<b>131'648,77</b>





## Compte d'exploitation

COMPTE D'EXPLOITATION DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019 (en CHF)

CHARGES	31.12.2019	Ecart/2018	31.12.2018
Traitements pris en charge par FASe	607'109,20	25'485,40	581'623,80
Frais de personnel à charge FCLR	2'546,25	-2'430,35	4'976,60
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>609'655,45</b>	<b>23'055,05</b>	<b>586'600,40</b>
Fournitures de bureau, documentation	1'135,04	-96,91	1'231,95
Mobilier, machines, véhicules	1'482,15	-4'452,45	5'934,60
Autres fournitures et marchandises	5'193,42	-1'328,76	6'522,18
Services tiers pour entretien mobilier	21,80	2,10	19,70
Loyers, fermages et redevances	53'449,56	613,09	52'836,47
Dédommagements	15'337,20	-1'022,60	16'359,80
Honoraires et prestations de service	63'946,28	22'360,17	41'586,11
Frais association/animation	118,00	18,00	100,00
<b>BIENS SERVICES &amp; MARCHANDISES</b>	<b>140'683,45</b>	<b>16'092,64</b>	<b>124'590,81</b>
Amortissements ordinaires	-	-	-
Escomptes, rabais remise sur débiteurs	-0,03	0,05	-0,08
Charges sur exercices antérieurs	426,50		
<b>AMORTISSEMENTS &amp; DIVERS</b>	<b>426,47</b>	<b>426,55</b>	<b>-0,08</b>
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>750'765,37</b>	<b>39'574,24</b>	<b>711'191,13</b>
RECETTES	31.12.2019	Ecart/2018	31.12.2018
Revenus de biens et divers	1,05	-	1,05
Prestations facturées	-	-	-
<b>REVENUS DE BIENS ET DIVERS</b>	<b>1,05</b>	<b>-</b>	<b>1,05</b>
Cotisations associations membres	18'800,00	-	18'800,00
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS</b>	<b>18'800,00</b>	<b>-</b>	<b>18'800,00</b>
Subventions cantonales FASe	607'109,20	25'485,40	581'623,80
Subventions cantonales FCLR	110'000,00	-	110'000,00
<b>SUBVENTIONS ACQUISES</b>	<b>717'109,20</b>	<b>25'485,40</b>	<b>691'623,80</b>
Dissolution fonds d'investissement	925,60	-3,45	929,05
<b>RESERVES</b>	<b>925,60</b>	<b>-3,45</b>	<b>929,05</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>736'835,85</b>	<b>25'481,95</b>	<b>711'353,90</b>
Charges exceptionnelles	-	-	-
Recettes exceptionnelles	-	-600,00	600,00
<b>TOTAL CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>-</b>	<b>-600,00</b>	<b>600,00</b>
<b>EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES</b>	<b>13'929,52</b>	<b>13'492,29</b>	<b>-762,77</b>



## Enjeux, temps forts et perspectives

Comme le relèvent les auteur·e·s de l'étude-action menée en 2019, le contexte et le cadre de l'animation socioculturelle évoluent, notamment avec l'intégration de la FASE au Département de la cohésion sociale, de la culture et du sport, la passation de témoin entre générations de professionnel·le·s, une gouvernance et des moyens en mutation. Face à ces changements, la fédération s'interroge et souhaite apporter des réponses à ces multiples défis, en se fondant sur l'état des lieux dressé par cette étude.

L'apport de l'engagement associatif est reconnu et plébiscité par les principaux acteurs de l'animation socioculturelle en centres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrain d'aventures : « Les associations et les comités qui les représentent constituent

### « Les associations, une garantie de l'ancrage social et de légitimité de l'action »

une garantie de l'ancrage social et de légitimité de l'action : Ils apportent un soutien aux équipes dans leurs interactions avec les habitant·e·s, les communes et la FASE »<sup>2</sup>.

Les auteur·e·s questionnent en conclusion de leur enquête : « Faut-il réparer une mécanique qui n'est pas cassée ? En résumé, l'impression qui se dégage des entretiens comme du sondage est que l'animation socioculturelle dans le canton de Genève fonctionne à la satisfaction de ses principaux acteurs (membres des comités et professionnel·le·s), même si des problèmes et des dysfonctionnements se font parfois jour, et que chacun·e aimerait pouvoir faire plus et mieux. (...) Dans ce contexte, il n'y a pas de nécessité à remettre en question un dispositif qui fonctionne, mais plutôt à apporter des ajustements et des clarifications pour en renforcer la portée »<sup>3</sup>.

Dès lors, la FCLR va reprendre une partie des pistes d'action, en particulier :

- Clarifier les coresponsabilités entre comités et équipes
- Identifier et prévenir les facteurs de risques
- Concevoir un parcours d'intégration pour les comités
- Compléter la formation des professionnel·le·s
- Réévaluer l'adéquation des moyens de la FCLR
- Considérer l'apport des moniteurs et monitrices et des stagiaires
- Organiser des assises de l'animation socioculturelle.

En outre, nous allons réaffirmer et renforcer notre présence auprès des centres (comités/équipes) et des communes. La finalisation et la diffusion du projet institutionnel de la FCLR soutiendront cet objectif.



Par ailleurs, l'engagement de la fédération dans la FASE et sa participation active à la réflexion sur le PI de la fondation permettront de partager une vision, de clarifier les rôles respectifs

## « Revitaliser le partenariat FASE »

des actrices et acteurs et de revitaliser le partenariat à quatre, à savoir État, communes, associations et personnel.

Au-delà, en 2021, la fédération des centres de loisirs et de rencontres fêtera son 50<sup>e</sup> anniversaire. Le comité et les membres retrousseront leurs manches, afin d'offrir à toute la population du canton, une très belle fête.



[retour au sommaire](#) 

2. Bonnevie L. et Hislaire P., « Etude-action sur l'apport de l'engagement associatif dans les centres : État des lieux et pistes d'action pour la Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) et ses membres », rapport final octobre 2019, page 20.

3. Ibid. page 27

## Secrétariat permanent

Soutenir les bénévoles est au cœur de la mission du secrétariat permanent de la FCLR. Ses cinq professionnel-le-s fournissent ainsi à la fois un appui au comité et un accompagnement aux associations de centres. Sur un plan stratégique, les coordinatrice et coordinateurs sont sollicité-e-s pour élaborer avec le comité des propositions de politique associative en matière de formation et de communication, ainsi que des positions fédératives soumises aux assemblées générales.

Au quotidien, il s'agit aussi d'animer le lien avec et entre les associations membres. En 2019, la FCLR a été plus que jamais disponible pour répondre aux questions associatives pures (modification statutaires, admission ou démission de membres, mise en place de règlements internes, relations entre comités et les équipes, etc), partager sa connaissance du partenariat et faciliter les liens entre les centres et leurs interlocuteurs communaux.

À travers ces appuis, l'équipe accompagne dans la durée les associations dans une démarche d'auto-diagnostic qui les conduit à identifier elles-mêmes les solutions les mieux adaptées à leur situation, et leur permet de consolider leur projet.



Le secrétariat permanent de la FCLR. De gauche à droite :  
Claude Bodmer, Guillermo Montano, Nathalie Chollet,  
Corinne Meier-Leuzinger, Hélène Drakopoulos-Simonetta.

# Remerciements

La fédération remercie chaleureusement les membres de comités de centres qui ont œuvré dans les commissions et groupes de travail de la FCLR.

La FCLR salue également l'engagement des membres sortant·e·s de comités des associations de centres et leur souhaite plein succès dans leurs projets à venir. Elle leur adresse, ainsi qu'à tou·te·s les bénévoles et professionnel·le·s, un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitantes et habitants avides d'une meilleure qualité de vie dans leur quartier.

La fédération remercie vivement les associations qui ont accueilli ses assemblées générales : les maisons de quartier du Spot, du Plateau et de Saint-Jean. Elle remercie aussi les comités et les équipes des maisons de quartier qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations, de groupes de travail ou de séances d'information.

Le comité de la fédération remercie également :

Mme Anne Emery Torracinta  
Conseillère d'Etat

M. Thierry Apothéloz  
Conseiller d'Etat

M. Charles Beer  
Président de la FASe

M. Yann Boggio  
Secrétaire général de la FASe

Les membres du Conseil de fondation de la FASe

Les membres du Collège de direction de la FASe

Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).



# Impressum



Textes : Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR)

Conception et édition : Laure Bonnevie, Histoire de mots

Graphisme : Céline von Tobel, La Civette

Photos : centres et FCLR

Impression : Imprimerie du Moléson

L'équipe et les membres du comité de la FCLR ont à cœur d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, notamment pour leurs publications. Dans cette optique, nous avons choisi de faire imprimer ce rapport avec des encres à base d'eau, sur un papier entièrement recyclé.

Nous avons trouvé avec l'imprimerie du Moléson un interlocuteur animé de la même volonté, pleinement sensible à nos préoccupations, et que nous remercions pour son écoute attentive.

Avec le soutien de





# — La culture du lien associatif —



Rue du Village 28 – 1214 Vernier  
1<sup>er</sup> étage – Tél. 022 344 89 90  
secreteriat@fclr.ch – www.fclr.ch

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faitière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre elles, elle rassemble aujourd'hui 47 associations membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton, et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent. Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAsé) auprès de qui elle représente ses membres.

